



Chiffres STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Clés

2021

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation
(Deps-doc)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques et de la documentation (Deps-doc) du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la mission de la politique documentaire du Deps-doc du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques où sont mises à disposition régulièrement des données chiffrées et des analyses sur la culture et la communication.

Pour en savoir plus :

www.culture.gouv.fr → Thématiques → Études et statistiques → Statistiques culturelles → Données statistiques

Directrice de la publication : Amandine Schreiber

Rédactrices : Barbara Bauchat, Laure Turner

Coordination éditoriale : Barbara Bauchat

Ont contribué à la rédaction de cet ouvrage :

Barbara Bauchat, John Baude, Nathalie Berthomier, Ludovic Boulès, Jean-Cédric Delvainquière, Anne Jonchery, Philippe Lombardo, Wided Merchaoui, Edwige Millery, Stéphanie Molinero, Yann Nicolas, Sylvie Octobre, Frédérique Patureau, Sébastien Picard, Nicolas Pietrzyk, Jasmina Stevanovic, Léa Tholozan, Claire Thoumelin, Laure Turner, Tiphaine Vilbert, Lucile Zizi.

ISBN 978-2-11-139980-8

Réalisation : Transfaire, 04250 Turriers

© Ministère de la Culture, Deps-doc, Paris, 2021

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Patrimoines

Archéologie	142
Architecture	148
Archives	154
Musées	160
Sites patrimoniaux	166

Archéologie

Objets, artefacts, voies, monuments et vestiges sont autant de traces qui témoignent des modes de vie et de l'organisation des civilisations qui nous ont précédés. L'archéologie étudie ces civilisations à partir de leurs cultures matérielles, mobilisant de nombreux savoirs et savoir-faire, de l'observation à l'interprétation, en passant par la restitution et l'enregistrement. En France, l'activité archéologique est réglementée par l'État, qui mène des opérations d'inventaire, d'étude, de prospection et de valorisation du patrimoine archéologique, et de contrôle des fouilles préventives ou programmées. Prescrites et autorisées par l'État, les opérations d'archéologie préventive visent à préserver le patrimoine préalablement à tout chantier d'aménagement ou d'infrastructure (urbanisme, voie ferrée, route, etc.), tandis que l'archéologie programmée répond à des objectifs de recherche scientifique indépendants de contraintes extérieures.

L'archéologie sous-marine

Le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), établi à Marseille, est chargé de mettre en œuvre la législation relative aux biens culturels maritimes, c'est-à-dire d'identifier et de préserver tout bien présentant un intérêt préhistorique, archéologique ou historique gisant au fond des 11 millions de kilomètres carrés du territoire maritime placé sous juridiction française – le deuxième plus vaste espace maritime du monde après celui des États-Unis. Le DRASSM assure une mission de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les chantiers archéologiques sous-marins, mais aussi dans les domaines fluvial et lacustre.

En plus de cinquante ans, le DRASSM a piloté des actions sur plus de 1 600 sites archéologiques subaquatiques et sous-marins, en France métropolitaine comme à l'étranger, et particulièrement en outre-mer. En effet, 95 % des territoires marins gérés par le DRASSM se situent dans les territoires ultramarins. Depuis les années 2000, ces territoires font l'objet d'une programmation de fouilles systématiques.

En 2018, près de 200 000 biens culturels maritimes, répartis dans plus de 200 musées, sont placés sous la tutelle du DRASSM.

Près de 230 chantiers de fouilles menés par l'Inrap en 2019

Chargé par le ministère de la Culture d'assurer la mission d'archéologie préventive, l'Institut national de recherches archéologiques préventives est un opérateur de l'État doté d'un budget de 160 millions d'euros, et emploie 2 240 personnes fin 2019. Avec 1 790 diagnostics terrestres et subaquatiques réalisés en 2019, l'activité de diagnostics est en baisse par rapport à l'année précédente (-7 %), bien qu'une forte croissance soit enregistrée dans l'ensemble Centre-Île-de-France (+28 %). Le total de ces diagnostics réalisés représente 75 700 journées de travail. La consolidation de l'activité de fouilles se poursuit avec 227 chantiers de fouilles menés en 2019 (contre 225 en 2018), représentant 129 900 journées de travail consacrées à ces fouilles (contre 137 100 en 2018).

D'autres opérateurs agissent également pour les travaux de diagnostics et de fouilles. Un certain nombre de diagnostics sont traités par les services archéologiques des collectivités

territoriales (communes, groupement de communes ou départements) pour environ 20 % du total et comptabilisent une vingtaine d'opérations d'archéologie préventive et une trentaine de fouilles programmées en 2019. Les fouilles peuvent aussi être opérées par treize entreprises privées ou associations agréées par le ministère de la Culture conformément au Code du patrimoine (article L. 523-8). Leur activité représente environ 40 % du total des fouilles nationales.

2020, une année ponctuée de découvertes remarquables

Si le contexte sanitaire a bloqué les activités archéologiques de terrain de mars à mai 2020, la reprise des opérations a permis de faire certaines découvertes exceptionnelles. On compte notamment parmi elles un site funéraire néolithique à Clermont-Ferrand-Pontcharaud, dans le Puy-de-Dôme, dont la diversité écologique constitue une référence d'ampleur internationale pour comparer les choix alimentaires opérés par les néolithiques selon des aspects sociaux et environnementaux. À Villeneuve-la-Guyard, dans l'Yonne, un diagnostic a mis au jour un dépôt de *currency bars* (objets métalliques ayant pu servir de forme de paiement dans des sociétés prémonétaires), rares témoignages de la circulation des métaux à l'âge du fer. Pour la protohistoire, un ensemble spectaculaire de foyers à pierres chauffées a été découvert à Albal-Romaine en Ardèche.

Par ailleurs, d'autres découvertes remarquables concernent l'avancée des connaissances en matière d'identification des découvertes archéologiques. Ainsi, au vu de nouveaux éléments, les thermes du III^e siècle de Saint-Jean-d'Angély, présumés être un élément d'une villa privée, s'avère être un édifice public, dont l'usage reste à déterminer. Dans l'Aisne, la restauration du château de Villers-Cotterêts, qui accueillera en 2022 la Cité internationale de la francophonie, un espace d'exposition et de recherche sur la langue française, a été une occasion unique de révéler les vestiges médiévaux et de mettre au jour un système hydraulique de plusieurs kilomètres captant les sources environnantes.

Valorisation de l'archéologie et engouement des publics : l'Inrap a accueilli plus de 2,4 millions de visiteurs

La valorisation des découvertes archéologiques, *via* des médiations adaptées, se développe sous de nombreuses formes (expositions, visites de sites et chantiers, ateliers, conférences, événements) et suscite de plus en plus l'intérêt des publics.

En 2019, les actions de valorisation de l'Inrap atteignent des records de fréquentation. Bien que l'Inrap ait coproduit moins d'expositions qu'en 2018 (24 expositions en 2019, contre 31 en 2018), la fréquentation de celles-ci est en hausse en 2019 et dépasse pour la première fois le million de visiteurs. C'est en partie grâce au développement du dispositif d'expositions itinérantes : « les archéocapsules ». Circulant sur le territoire, cet outil de médiation permet de renouveler le regard sur des problématiques contemporaines. Citons, entre autres, l'exposition « Tromelin, l'île des esclaves oubliés », qui a terminé son parcours itinérant au musée de l'Homme où elle a attiré plus de 50 000 visiteurs en quatre mois.

L'Inrap a également organisé 134 conférences suivies par 8 000 visiteurs et programmé 205 visites de chantiers destinées à différents publics (scolaires, aménageurs, élus), lesquelles ont attiré près de 8 600 visiteurs.

Au total, 4 030 journées de travail de valorisation et de communication ont été réalisées en 2019. Plus de 2,4 millions de personnes ont ainsi bénéficié des actions de valorisation portées par l'Inrap. C'est un nouveau record de fréquentation, qui représente une hausse de 53 % par rapport à l'année 2018.

Les Journées nationales de l'archéologie fêtent leurs dix ans d'existence

En 2019, les Journées nationales de l'archéologie, placées sous l'égide du ministère de la Culture et coordonnées par l'Inrap, se sont ouvertes à l'Europe à l'occasion de leur dixième anni-

versaire. Elles ont atteint des records de fréquentation, avec plus de 220 000 personnes (+ 10 % par rapport à 2018) ayant participé à 1 600 animations proposées au public dans 515 communes en métropole et en Outre-mer, dans 663 sites différents. Au cours de ces journées, le site internet dédié à lui-même reçut la visite de près de 150 000 internautes.

« Une école, un chantier » : une politique d'éducation artistique et culturelle destinée à faire découvrir l'archéologie

Dans le cadre de la politique de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les patrimoines, l'opération « Une école, un chantier », lancée en juillet 2018, se poursuit. Cette opération vise la découverte des chantiers de fouilles archéologiques ou de restauration d'immeubles ou d'objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques et la participation des élèves à des ateliers en lien avec les techniques de fouilles ou de restauration.

4,1 millions d'entrées dans plus de 150 musées de France consacrés à l'archéologie en 2019

On dénombre près de 170 musées ayant l'appellation « Musée de France » consacrés à l'archéologie. En 2018, ces musées, souvent propriétés de collectivités territoriales, ont enregistré plus de 4,1 millions d'entrées. Ils se positionnent souvent, qu'ils soient ou non associés à un site archéologique, comme des outils d'interprétation d'un espace géographique, participant à la construction de son identité. Ces dernières années, des créations et rénovations d'équipements de toute taille témoignent du dynamisme de ce secteur, d'un engagement des acteurs de l'archéologie, des décideurs publics et de l'intérêt des citoyens. Ainsi, le musée archéologique Prince-Rainier-III-de-Monaco du site de Mariana, à Lucciana, en Haute-Corse, a accueilli ses premiers visiteurs le 22 juin 2020. Notons également la rénovation et la révision muséographique de l'espace dédié à l'archéologie du néolithique à l'âge du fer depuis janvier 2020 au musée Unterlinden en Alsace. Le musée d'Archéologie nationale du domaine de Saint-Germain-en-Laye fait également peau neuve avec un chantier de rénovation de la façade, le reconditionnement des collections en réserve et la refonte des salles mérovingiennes. En 2019, malgré la fermeture de certaines salles, le musée enregistre une fréquentation annuelle de 1 101 600 visiteurs (+ 10 % par rapport à 2018), dont 36 850 visiteurs pour l'exposition « Henri II. Renaissance à Saint-Germain-en-Laye », ce qui en fait l'exposition la plus fréquentée depuis 25 ans.

Numérique : un outil pour valoriser le patrimoine archéologique

Enfin, le numérique contribue à la valorisation et à la diffusion de l'archéologie : en 2019, l'Inrap a mené un vaste projet mobilisant archéologues, gestionnaires de collections et musées partenaires pour rassembler et présenter ces objets archéologiques dans une galerie muséale numérique. Quant à la collection numérique « Grands sites archéologiques », elle propose des parcours en ligne, de la préhistoire au Moyen Âge, des grands sites archéologiques nationaux (Lascaux, Chauvet, Étiolles, Lattes, etc.) et une série portant sur le patrimoine du Proche-Orient. En 2019, elle a été visitée près de 2 millions de fois.

Pour en savoir plus

- L'archéologie en France : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/L-archeologie-en-France>
- Institut national de recherches archéologiques préventives : www.inrap.fr

Tableau 1 – Évolution du nombre de diagnostics et de fouilles réalisés, 2010-2019

Unités

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Diagnostics										
Prescriptions enregistrées	2 435	2 484	2 607	2 255	1 969	2 196	2 427	2 396	2 649	2 820
Diagnostics réalisés	1 638	1 827	1 865	1 786	1 752	1 656	1 844	1 865	1 934	1 788
Rapports de diagnostics remis à l'État	1 641	1 916	1 839	1 871	1 658	1 724	1 838	2 020	1 994	1 951
Fouilles										
Prescriptions enregistrées	348	374	445	403	367	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Fouilles réalisées	263	252	285	261	222	224	213	212	225	227
Rapports de fouilles remis à l'État	213	288	223	259	259	289	242	266	248	183

Source : DGR, Service de l'archéologie/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Actions de valorisation conduites par l'Inrap, 2012-2019

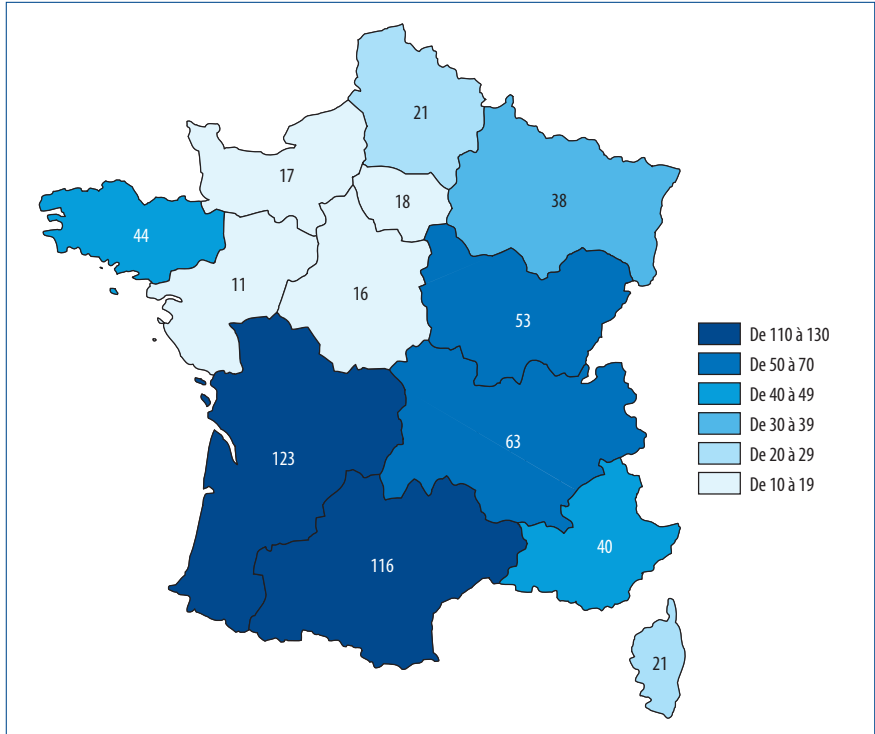
Unités

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'expositions coproduites	29	40	34	34	31	52	31	24
Fréquentation des expositions	644 245	255 613	404 636	361 953	361 400	853 000	968 220	1 116 000
Nombre de conférences	176	203	260	240	213	159	124	134
Fréquentation des conférences	10 153	11 908	13 101	14 430	17 900	9 700	9 633	8 000
Visites de chantiers	353	262	323	256	313	222	222	205
Fréquentation des visites de chantiers	19 764	25 517	30 955	n.d.	30 900	23 000	31 000	8 600
Nombre de journées de travail*	3 610	4 260	4 318	4 331	3 875	3 667	4 025	4 031

* Journées de travail dévolues aux actions de valorisation (visites de sites, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Fête de la science, expositions, conférences, etc.).

Source : Inrap/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Carte 1 – Nombre de sites archéologiques recensés en 2018



Source : Inrap/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Architecture

Un effectif stable d'étudiants dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Le réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa), sous tutelle du ministère de la Culture, forme chaque année près de 20 000 étudiants qui se destinent aux métiers de l'architecture : architecte, paysagiste, *designer*, urbaniste ou encore programmiste. Durant l'année universitaire 2019-2020, les écoles nationales supérieures d'architecture comptent 59 % d'étudiantes et 16 % d'élèves étrangers parmi leurs effectifs.

Les études d'architecture dans les Ensa sont organisées en trois cycles. En 2018-2019, le premier cycle de trois ans, qui conduit au diplôme d'études en architecture (DEEA), était suivi par 7 000 étudiants ; le deuxième cycle de deux ans, qui conduit au diplôme d'État d'architecte (DEA), était suivi par 5 900 étudiants. À l'issue de ce deuxième cycle, une formation complémentaire professionnalisante, d'une durée d'un an et pouvant être suivie à tout moment de la carrière professionnelle de l'architecte, conduit à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMOP) qui permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes. En 2018-2019, 950 personnes suivaient cette formation. D'autres formations post-deuxième cycle étaient suivies par plus de 500 personnes en 2018-2019 et mènent à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA), avec quatre mentions : maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), projet urbain, risques majeurs et architecture et patrimoine.

Un accès relativement rapide au premier emploi pour les diplômés d'architecture mais qui tend à s'allonger

La transition entre l'obtention du diplôme supérieur et le premier emploi se révèle relativement rapide en architecture, plus que dans d'autres disciplines de l'enseignement supérieur Culture, même si le délai d'entrée dans la vie active tend à s'allonger depuis la crise de 2008. En 2019, trois ans après l'obtention de leur diplôme, 90 % des diplômés en architecture sont en activité. Cela concerne 93 % d'hommes et 88 % de femmes. Près des trois quarts (72 %) des jeunes diplômés insérés dans le domaine de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage déclarent exercer leur activité principale en tant que salariés, tandis que 6 % l'exercent en tant qu'indépendants. Près de 9 % exercent leur activité en tant qu'auto-entrepreneurs, un statut plus souvent choisi par les femmes que par les hommes (respectivement 13 %, contre 7 %). Ce sont les plus jeunes qui ont recours à ce statut : 26 % des architectes âgés de moins de 35 ans exercent sous ce régime en 2018. L'agence demeure la première structure d'accueil des jeunes diplômés en architecture : les trois quarts d'entre eux (76 %) exercent dans ce cadre au début de leur carrière.

Des profils d'architectes différents selon le statut sous lequel ils exercent leur profession

L'architecture renvoie d'abord au métier d'architecte, qui se divise en deux catégories socio-professionnelles distinctes en fonction du statut d'emploi : salarié ou indépendant. Les architectes libéraux (code 312F de la nomenclature des professions) regroupent les professionnels diplômés, travaillant seuls ou en groupe sous statut d'indépendant, et qui sont chargés de

concevoir des édifices, d'en dresser les plans et d'en organiser la construction et l'aménagement, en conformité avec les règlements de construction et d'urbanisme. Ils contrôlent l'exécution des travaux et assistent le maître d'ouvrage lors de la réception et du règlement. Les urbanistes sont également inclus dans cette classe s'ils sont indépendants.

Les architectes salariés (code 382B de la nomenclature des professions) sont employés dans le secteur privé, exercent leur activité auprès d'un confrère, au sein d'une agence d'architectes ou d'une entreprise. Leur activité est d'assurer ou de participer à la conception des travaux, de réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis d'assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage. Les professions d'architecte d'intérieur, d'architecte décorateur, de géomètre et d'urbanistes, sont également incluses dans cette classe.

Près de 63 000 actifs se déclarent architectes en 2018 (voir fiche Emploi culturel). Parmi eux, 56 % sont architectes libéraux et 44 % architectes salariés). Les architectes salariés sont par ailleurs plus jeunes : 72 % d'entre eux ont moins de 40 ans, contre seulement 23 % des architectes libéraux (tableau 1).

Près de 30 000 architectes inscrits à l'Ordre des architectes exercent en France fin 2019

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'œuvre selon l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Depuis 2010, la population des architectes inscrits à l'ordre est relativement stable, autour de 30 000 actifs, même si l'on observe une légère érosion des effectifs depuis 2009. L'année 2019 enregistre 29 000 inscrits à l'Ordre des architectes, un nombre comparable à celui de l'année précédente. Depuis 2010, l'écart entre les entrées et les sorties de l'ordre s'est resserré, et l'on compte même un solde négatif certaines années, qui trouve plusieurs explications : un contexte économique plus tendu à la fin des années 2000 suite à la crise économique de 2008, mais aussi la diversification des métiers de la maîtrise d'œuvre. S'ajoutent également les difficultés économiques croissantes que rencontrent les jeunes architectes, qui les amènent à exercer d'autres fonctions avant l'inscription à l'ordre, tandis que, par un effet générationnel, le nombre de sorties a augmenté du fait du vieillissement croissant de la population des architectes.

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont concentrés en Ile-de-France et dans la moitié sud de la France. L'Ile-de-France regroupe un tiers (9 460 architectes) de l'ensemble des inscrits sur le territoire français et représente ainsi le pôle le plus important, suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes (3 620 architectes). Viennent ensuite l'Occitanie (2 810 architectes), Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 660 architectes) et la Nouvelle-Aquitaine (2 400 architectes). En revanche, le Centre-Val de Loire (470 architectes), la Bourgogne-Franche-Comté (560 architectes) et la Normandie (790 architectes) ont les plus faibles effectifs d'inscrits, à l'exception des DOM et de la Corse. La répartition des architectes inscrits sur le territoire est corrélée à celle de la population française, ce qui explique les effectifs très faibles dans les cinq départements d'outre-mer. Toutefois, le sud de la France semble plus attractif, avec une forte densité d'inscrits par habitant. La France compte 45 architectes pour 100 000 habitants, contre 98 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne. À titre de comparaison, l'Allemagne compte 133 architectes pour 100 000 habitants. Ainsi, le nombre d'architectes par habitant demeure relativement faible en France.

Depuis 2000, on observe un vieillissement de la population des architectes, comparable à la tendance nationale au vieillissement de la population. Entre 2018 et 2019, l'âge moyen des architectes inscrits à l'ordre a gagné 0,2 an, tandis que l'âge moyen de la population française a également progressé de 0,2 an en 2019 (données provisoires) par rapport à l'année 2018.

Femmes architectes : une part de plus en plus importante, mais des salaires toujours inférieurs à ceux de leurs homologues masculins

La part des femmes au sein de la profession d'architecte augmente depuis près de deux décennies. Alors qu'elles représentaient seulement 17 % des inscrits à l'ordre en 2000, cette part s'élève à 31 % en 2019, soit une augmentation de 14 points. De plus en plus présentes au sein des jeunes générations, elles représentent 42 % des architectes salariés pour 31 % en moyenne dans l'ensemble de la profession d'architecte. La part des femmes architectes est la plus élevée chez les fonctionnaires depuis 2013 : cette part a été multipliée par 2,3 depuis 2001 (51 % de femmes architectes fonctionnaires en 2019, contre 22 % en 2001).

Les revenus des femmes architectes restent inférieurs à ceux des hommes, notamment pour les architectes qui exercent leur profession sous un statut libéral, même si cette différence tend à se réduire. Ainsi, en 2018, le revenu des femmes architectes indépendantes représente 61 % du revenu des hommes, contre seulement 50 % en 2008. De 2000 à 2010, le revenu moyen des femmes exerçant en libéral dans le domaine de l'architecture a progressé au même rythme que celui des hommes. Néanmoins, depuis 2010, le revenu moyen des femmes architectes indépendantes croît plus vite que celui des hommes, ce qui contribue à la réduction des écarts de revenu entre hommes et femmes. Le revenu moyen des femmes travaillant en libéral a augmenté de 22 % entre 2008 et 2018, alors que celui des hommes exerçant sous le même statut a progressé de seulement 1 % sur cette période. Ces disparités en matière de revenus sont dues à plusieurs facteurs pouvant se combiner : les femmes inscrites au sein de l'Ordre des architectes sont plus jeunes que les hommes, ce qui explique en grande partie le fort écart de revenu observé entre les hommes et les femmes au sein de la profession. D'autres facteurs, comme la parentalité, le recours au temps partiel, la répartition du travail domestique au sein des ménages, peuvent également expliquer les différences de salaire entre hommes et femmes.

L'effet générationnel du départ à la retraite de la génération des baby-boomers devrait continuer à faire reculer le revenu moyen des hommes et donc à réduire l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes. En effet, ces derniers, qui ont des revenus supérieurs, sont plus nombreux dans la tranche des 55 à 64 ans, les femmes représentant seulement 23 % de cette catégorie en 2019.

57,5 milliards d'euros de travaux suivis par les architectes en 2019

En 2019, le montant des travaux suivis par les architectes pour les maîtres d'ouvrage s'élève à 57,5 milliards d'euros. 73 % de ces travaux le sont pour un maître d'ouvrage privé (tableau 2). La chute du montant des travaux suivis par les architectes observée depuis 2008 tend à se résorber : elle est passée de -15 % en 2018 à -2 % en 2019. Ainsi, en 2019, le montant des travaux engagés est supérieure à celui de toutes les années précédant 2008.

Comme en 2017, 72 % des travaux suivis par les architectes en 2018 sont des travaux de construction neuve, et 28 % sont des travaux d'entretien et de rénovation.

Les logements, individuels ou collectifs, représentent près de la moitié des travaux engagés par les architectes en 2019 (47 %), devant les bureaux (11 %) et les travaux liés à l'enseignement (7 %).

Seuls 3 % du montant total sont dépensés pour des travaux dans les départements et régions d'outre-mer. L'Île-de-France concentre près d'un tiers des dépenses totales des travaux, malgré une chute de 8 points en 2019. Elle est suivie par l'Auvergne-Rhône-Alpes (15 %), puis l'Occitanie et Paca (respectivement 9 % et 8 %).

Les activités d'architecture représentent 8,3 % du poids économique de la culture

Le secteur « Activités d'architecture » (71.11Z de la nomenclature d'activités française) comprend la conception de projets architecturaux, de bâtiments et d'établissement de plans architecturaux, l'urbanisme, l'architecture paysagère et les activités de conseil en matière

d'architecture. En 2019, le montant total de la valeur ajoutée des activités d'architecture s'élève à 4,1 milliards d'euros, soit 8,3 % de l'ensemble des branches culturelles (graphique 1) (voir fiche Poids économique de la culture).

Crise de la Covid-19 : le chiffre d'affaires de l'architecture a reculé de 10 %

Le chiffre d'affaires des activités d'architecture a atteint un point bas après le confinement : en mai 2020, l'activité était inférieure de 25 % à celle de mai 2019, où elle atteignait près de 600 millions d'euros. Les activités d'architecture se seraient poursuivies à distance pendant le confinement, tout en subissant des annulations, des arrêts de chantiers et des reports du travail sur site. Post-confinement, l'activité d'architecture est restée en recul sur l'année 2020.

L'Équerre d'argent distingue le bâtiment de la Toulouse School of Economics

Malgré la pandémie de Covid-19, le lauréat de l'Équerre d'argent a pu être désigné : il s'agit de l'agence toulousaine Vigneu & Zilio, en collaboration avec l'irlandaise Grafton Architects, pour l'édifice accueillant la Toulouse School of Economics. Le bâtiment de plus de 11 000 m², doté de huit étages, est situé en plein cœur d'une cité universitaire. Par les matériaux utilisés et notamment la dominance de la brique rouge caractérisant Toulouse, il s'intègre aisément à la « Ville rose ». Quatre autres projets ont été récompensés, respectivement dans les catégories « Habitat », « Culture, jeunesse et sport », « Lieux d'activité » et « Espaces publics et paysagers ». Le prix de la Première Œuvre 2020 a été attribué à six logements participatifs à Romainville (Seine-Saint-Denis), conçus par l'Atelier de l'Ourcq.

Pour en savoir plus

- *Archigraphie*, Observatoire de la profession d'architecte, 2018
- Les chiffres MAF (Mutuelle des architectes français), édition 2021
- Nathalie LAPEYRE, « Les femmes architectes : entre créativité et gestion de la quotidienneté », *Empan*, vol. 53, n° 1, 2004
- Guy TAPIE (sous la dir. de), *La Culture architecturale des Français*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS/Presses de Sciences Po, coll. « Questions de culture », 2018
- *Les Femmes au sein de la profession d'architecte*, Crédoc, 2020

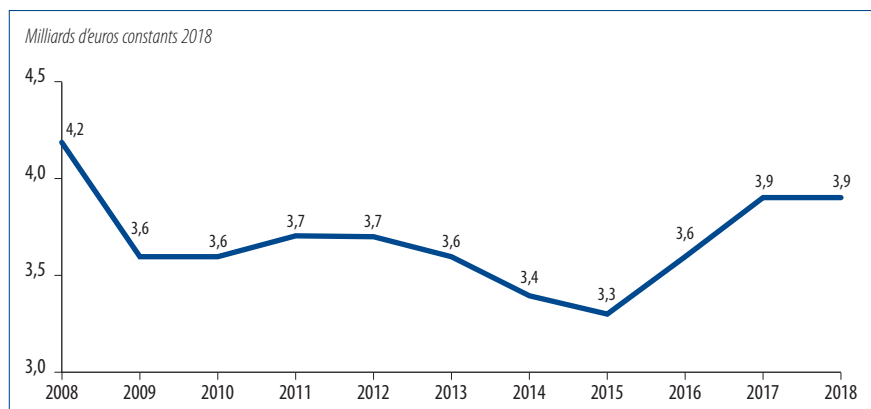
Tableau 1 – Caractéristiques de la profession d'architecte en 2018

En %

	Code PCS	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques (en %)				Caractéristiques de l'emploi (en %)		
			Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
								CDI et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
Architectes libéraux	312F	35 036	31	23	81	27	100	//	//
Architectes salariés	382B	27 943	44	72	96	52	0	14	//
Total		62 979	33	40	87	39	58	17	9

Source : Insee, enquêtes Emploi 2016 à 2018 pour la France/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Valeur ajoutée de la branche architecture, 2008-2018



Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Montant des travaux des architectes par nature de travaux et type de maître d'ouvrage, 2009-2019

Millions d'euros constants et %

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total (millions d'euros constants 2019)	60,5	60,5	63,1	60,0	58,3	55,4	53,9	54,0	56,8	56,0	57,0
Travaux neufs (%)	74	73	73	74	74	73	72	70	72	72	72
Entretien-rénovation (%)	26	27	27	26	26	27	28	30	28	28	28
Maître d'ouvrage privé (%)	67	66	67	67	65	66	69	72	72	74	73
Maître d'ouvrage public (%)	33	34	33	33	35	34	31	28	28	26	27

Source : Mutuelle des architectes français (MAF)/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Archives

Les archives sont l'ensemble des documents produits ou reçus dans l'exercice de son activité par une personne physique ou morale, ou par tout organisme public ou privé, et ce quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support. Elles peuvent être publiques (archives procédant de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public) ou privées (archives des particuliers, des familles, des associations, des entreprises privées).

L'accès gratuit aux archives publiques est garanti à tous : chercheurs, étudiants, scientifiques, généalogistes ou usagers recherchant un document dans le cadre d'une démarche administrative.

Chaque année, le Service interministériel des archives de France lance une enquête statistique auprès du réseau des services publics d'archives (Archives nationales, régionales, départementales et communales). Les principales données de cette enquête sont publiées en ligne sur le portail FranceArchives et librement disponibles sur le site des données ouvertes du ministère de la Culture. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et celui des Armées disposent de leur propre réseau d'archives.

Un accroissement des fonds publics en 2019

Les Archives nationales sont constituées de trois services à compétence nationale. Le premier, les Archives nationales, est généraliste, les deux autres sont spécialisés : les Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) et les Archives nationales du monde du travail (Roubaix).

Au total, les Archives nationales conservent 370 kilomètres linéaires d'archives, avec un accroissement de 2,65 kilomètres linéaires en 2019 (+ 0,7 %), dont 2,3 kilomètres linéaires d'archives publiques. Cette collecte de 2019 a permis d'accueillir de nouveaux fonds exceptionnels, parmi lesquels les archives de Françoise Dolto, la photothèque numérique de la présidence de François Hollande ou encore des dossiers individuels de la direction de la Surveillance du territoire de la période de la Seconde Guerre mondiale.

En 2019, les services d'archives départementales conservent 2 713 kilomètres linéaires d'archives, soit plus des deux tiers des fonds conservés par les services d'archives (tableau 1). Cette situation s'explique par la structuration historique de ces services d'archives : créées par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), les archives départementales conservent les archives des services du conseil départemental, des services déconcentrés de l'État et des établissements publics dont le siège est situé dans le département, les archives des notaires établis dans le département, certaines archives communales (notamment pour les petites communes) ainsi que les archives privées remises en don ou en dépôt.

En 2019, l'ensemble des 100 services d'archives départementales comptabilise un accroissement de ses fonds de 45,44 kilomètres linéaires (contre + 44 kilomètres linéaires en 2018), soit une augmentation de 2 % du métrage conservé. Comme l'année précédente, ils représentent la part la plus importante de l'enrichissement des fonds en mètres linéaires sur la totalité des services d'archives. On constate une densité de fonds très variable d'un département à l'autre, sans lien particulier avec la densité de population de chaque territoire. Cinq services d'archives départementales observent un accroissement de leur fonds de plus d'un kilomètre linéaire,

dont deux services ayant collecté de manière exceptionnelle plus de deux kilomètres linéaires : les archives de l'Hérault, notamment grâce au versement de la société publique locale d'aménagement Territoire 34, et les archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon, avec plus d'un kilomètre linéaire provenant des services judiciaires.

Enfin, près de 700 communes et intercommunalités disposent d'un service d'archives. Ceux-ci ont pour mission principale d'archiver les documents produits par la collectivité, en particulier l'état civil. En 2019, ils conservent 730 kilomètres linéaires d'archives et réalisent un accroissement de leurs fonds d'archives de 32 kilomètres linéaires. En moyenne, ces services ont collecté 74,5 mètres linéaires d'archives publiques papier, mais six services ont collecté 500 mètres linéaires, généralement liés à d'importants versements de dossiers des services des ressources humaines, des finances ou de l'urbanisme.

Parmi les collectes exceptionnelles, la collecte des archives du grand débat national décidé par le président de la République a mobilisé l'ensemble du réseau des services d'archives. Courriers, courriels, cahiers citoyens, réunions locales, plateformes en ligne, témoignent de la diversité des contributions archivées au niveau local et national.

Vers un archivage pérenne des données numériques

Les archives nativement numériques correspondent à des exports d'applications, des données d'enquêtes statistiques, des messageries, des fichiers issus d'applications bureautiques, photographiques ou audiovisuelles. Elles relèvent du patrimoine archivistique au même titre que les archives sur support traditionnel. Le volume des fonds nativement numériques est mesuré en gigaoctets (Go) ou en téraoctets (To) de données. Pour la première fois, en 2019, la volumétrie totale des fonds numériques a pu être mesurée pour l'ensemble des services publics d'archives, soit 115 To de données. Les Archives nationales représentent 56 % de l'ensemble de ces archives, avec 65,44 To de données numériques ; les archives municipales, près de 30 To ; les archives départementales, près de 20 To ; et les archives régionales, 2 To.

Rapportés à la collecte d'archives papier, ces chiffres restent assez faibles malgré les progrès accomplis ces dernières années en matière de collecte d'archives numériques. Le passage à l'échelle de l'archivage numérique est une des priorités du nouveau cadre stratégique commun de modernisation des archives (2020-2024).

Numerisation des fonds d'archives : 17,5 millions de pages numérisées par les Archives nationales en 2019

En parallèle de la collecte de fonds nativement numériques, les services d'archives développent des politiques de numérisation de fonds existants. En 2019, le total des fonds numérisés depuis le début des opérations de numérisation s'élève à plus de 605 millions de documents textuels et iconographiques (tableau 2). Les trois services à compétence nationale des Archives nationales totalisent 17,5 millions de pages et d'images numérisées, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2018. Les archives régionales comptent 303 135 pages et images numérisées. Quant aux services départementaux, ils enregistrent le plus grand nombre de pages et d'images numérisées, soit un total de 550 millions, dont 39 millions numérisées en 2019, soit un accroissement de 8 % par rapport à 2018. Les archives municipales comptent près de 38 millions de pages et d'images numérisées, dont 57 % sont disponibles en ligne. La proportion des fonds numérisés disponibles en ligne atteint 80 % pour les archives départementales, 65 % pour les Archives nationales, et elle est de 2 % seulement pour les archives régionales.

Publics des archives : consultation des fonds et attractivité des activités culturelles

Les archives conservées ont vocation à être consultées par le public. En 2019, la fréquentation *in situ* des services d'archives s'élève à 1,4 million de visites (séances en salles de lecture, publics des expositions et des autres activités culturelles). On compte 160 660 lecteurs inscrits

dans les salles de lecture, effectif légèrement en baisse par rapport aux années précédentes. Tendance qui se confirme en 2019, le nombre de séances de travail en salles de lecture affiche un recul progressif ces dernières années, passant de 512 600 séances en 2012 à 371 600 en 2019, soit une baisse de 28 % (tableau 3). Ce retrait peut s'expliquer par la mise en ligne croissante des archives numérisées et par la consultation importante des archives en ligne ainsi permise : en 2019, les sites des services d'archives enregistrent 1,7 milliard de pages et d'images vues.

La fréquentation des expositions fixes (et non itinérantes) accuse un net recul en 2019 : après une progression constante du nombre de visiteurs depuis 2015, l'année 2019 compte 490 200 visiteurs, soit une baisse de 42 % par rapport à 2018, une année marquée par la forte fréquentation de plusieurs expositions phares. Les archives départementales ont accueilli plus de 221 663 visiteurs, les services d'archives municipales, 171 182, les trois services d'Archives nationales, 97 168, et les archives régionales, 209. Autour des expositions fixes, la politique des publics des services d'archives articule d'autres activités culturelles, dont des expositions itinérantes et virtuelles ainsi que des ateliers, conférences, spectacles, activités ludiques. Les services d'archives collaborent également avec des associations du champ judiciaire et social pour organiser des activités pour les publics spécifiques (Ehpad, prisons, primo-arrivants). C'est à ce titre que les archives de Saint-Brieuc ont été lauréates du prix Patrimoines pour tous relatif au handicap.

Enfin, en 2019, les services d'archives ont reçu plus de 275 940 scolaires, soit + 6 % au regard de l'année précédente. L'action en direction de ce public continue de se développer et inclut de nouveaux moyens de médiation, en lien avec le numérique, au sein des services d'archives. Ainsi, des dispositifs innovants de scénographie immersive, d'application sur tablette avec visites ludiques, un concours de construction de château virtuel par le jeu Minecraft et une exposition virtuelle ont été proposés dans le cadre de l'exposition « Portraits de châteaux », programmée par les archives du Morbihan.

Pour en savoir plus

- Archives nationales, rapport d'activité 2019
- *Des archives en France, 2019. L'activité des services d'archives*, Paris, Service interministériel des archives en France, 2020, et rapports des années précédentes (depuis 1961) : <https://francearchives.fr/article/37979>
- Cadre stratégique commun de modernisation des archives (2020-2024) : <https://www.gouvernement.fr/cadre-strategique-commun-de-modernisation-des-archives-3042>
- Chiffres clés publiés sur la plateforme data.culture.gouv.fr : <https://data.culture.gouv.fr/explorer/dataset/activite-des-services-darchives-en-france/information/>

Tableau 1 – Accroissement annuel des fonds d'archives en 2019

En km linéaires et en Go

	Archives nationales	Archives régionales*	Archives départementales	Archives municipales et intercommunales	Ensemble
Métrage total des fonds papier conservés (km linéaires)	456,5	120,29	2 713,20	730,32	4 020,31
Accroissement des archives papier en 2019 (km linéaires)	3,24	4,94	45,44	32,14	85,76
dont archives publiques	2,56	4,94	42,06	30,24	79,8
dont archives privées	0,68	–	3,38	1,90	5,96
Accroissement des archives électroniques en 2019 (Go)	2 522,75	4 010,97	16 070,60	15 847,36	38 451,68

* Champ : France entière.

Source : Service interministériel des archives de France/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Mise à disposition de fonds d'archives en ligne, 2018-2019

Unités

	2018	2019
Nombre total de documents textuels et iconographiques numérisés	565 732 180	605 529 650
Nombre total de documents textuels et iconographiques disponibles en ligne	441 035 910	471 168 720

Source : Service interministériel des archives de France/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Action culturelle et scientifique des services d'archives, 2012-2019

Milliers d'unités

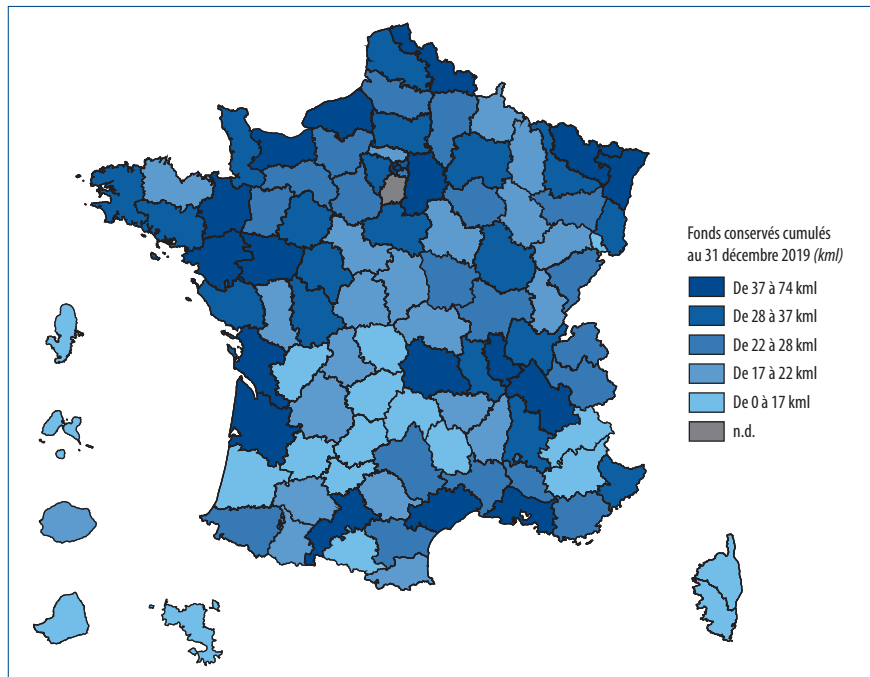
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de lecteurs inscrits	178	182	183487	169	169	170	168	160
Séances de travail	513	486	487	451	438	426	402	372
Consultations sur place*	2 183	2 367	2 217	1 980	1 934	1 932	1 751	1 660
Consultations en ligne**	2 070	2 245	2 430	225	2 137	1 917	1 866	1 743
Expositions (unités)	850	531	611	484	468	526	551	528
Visiteurs des expositions fixes	740	853	1028	542	633	767	801	490
Scolaires accueillis dans les services	220	229	291	242	239	255	263	276
Fréquentation totale des services	1 055	1 744	2 033	1 468	1 505	1 708	1 661	1 421

* Nombre d'articles communiqués.
** Nombre de pages vues.

Source : Service interministériel des archives de France/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Carte 1 – Fonds occupés dans les archives départementales en 2019

En km linéaires



Source : Service interministériel des Archives de France/départements, Ministère de la Culture, 2020

Musées

Plus de 1 200 musées de France

Instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, l'appellation « Musée de France » peut être accordée aux musées appartenant à l'État ou à des personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif. Est considérée comme un musée « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». Tous les musées sur le territoire national ne font pas partie du réseau des musées de France ; par exemple la Cité du vin à Bordeaux, qui a accueilli 416 000 visiteurs en 2019, ne bénéficie pas de l'appellation.

À ce jour, 1 219 musées disposent de l'appellation « Musée de France », un peu plus de 1 000 d'entre eux sont ouverts au public. Huit musées de France sur dix relèvent des collectivités territoriales, seuls 64 musées appartiennent à l'État, dont 38 musées nationaux dépendent directement du ministère de la Culture.

Dans le cadre du mouvement de déconcentration de l'administration culturelle, l'octroi et le retrait de l'appellation ont été réformés par le décret n° 2020-1371 du 10 novembre 2020. Désormais, ces compétences ont été transférées à l'échelon territorial régional. Ainsi, l'attribution et la gestion de l'appellation « Musée de France » relèvent, depuis fin 2020, du préfet de région.

Les musées d'art concentrent toujours les deux tiers de la fréquentation des musées de France

En 2019, parmi les musées de France ouverts à la visite, on compte un peu plus d'un tiers de musées d'art (34 %), près d'un tiers de musées d'histoire (32 %), moins d'un quart de musées de société et de civilisation (22 %), tandis qu'un Musée de France sur dix est un musée scientifique (nature, sciences et techniques) (graphique 1). En termes de fréquentation, les musées d'art continuent de rassembler près des deux tiers de la fréquentation globale, suivis des musées d'histoire (18 %), des musées de société et de civilisation (9 %), puis de ceux de nature, sciences et techniques (8 %).

En 2019, une fréquentation globale des musées de France en légère hausse

Avec plus de 67 millions d'entrées réalisées en 2019, la fréquentation des musées de France est comparable à celle de 2018. La région Île-de-France reste celle qui rassemble le plus d'entrées (57 % de l'ensemble), malgré un léger repli.

En 2019, sept établissements parmi les plus visités de la région enregistrent des résultats mitigés (le Musée du Louvre, - 6 % ; le musée national d'Art moderne-Centre Georges Pompidou, - 8 % ; le musée du quai Branly-Jacques Chirac, - 12 %). Parmi ces grands établissements, seuls quatre musées ont connu un accroissement de leur fréquentation (le musée d'Orsay, + 11 % ; le musée de l'Armée, + 4 % ; le musée de l'Orangerie, + 3 % ; le domaine national de Versailles, + 1 %). La fréquentation cumulée de ces grands musées atteint un volume de l'ordre de 28,1 millions d'entrées en 2019, soit un repli de 6 % par rapport à 2018.

La fréquentation des musées hors Île-de-France progresse en 2019

En 2019, la fréquentation des musées de France hors Île-de-France enregistre une progression de 5 %, avec un peu plus de 28 millions d'entrées (graphique 2). Cette progression s'explique par l'organisation d'expositions temporaires, par la tenue de manifestations d'envergure ou encore par l'ouverture ou la réouverture de musées après travaux (tableau 1).

Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, les musées de Bordeaux enregistrent une croissance de la fréquentation globale de 62 % en 2019 notamment grâce à la réouverture du Muséum d'histoire naturelle, qui a attiré plus de 200 000 visiteurs. La fréquentation des musées de la région Bourgogne-Franche-Comté a progressé de 21 %, une augmentation qui peut être mise à l'actif des musées de Dijon (+ 35 %) et des musées de Besançon (+ 26 %). Dans la région Grand Est, la fréquentation est restée stable grâce à la bonne audience des musées de Strasbourg (+ 2 %) et de Mulhouse (+ 14 %). Les musées des régions Normandie et Bretagne enregistrent une évolution positive de 10 %. Il faut souligner la forte augmentation du musée des Beaux-Arts de Vannes en Bretagne, qui a accueilli plus de 280 000 visiteurs (+ 56 %). La fréquentation des musées situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur est en légère diminution. Ainsi, les musées de Marseille ont accueilli 973 000 visiteurs en 2019, soit 13 % de moins que l'année précédente. En Auvergne-Rhône-Alpes, si la fréquentation est en léger retrait, les musées de Lyon affichent quant à eux une stabilité, avec 1,4 million de visiteurs reçus en 2018 et en 2019 (graphique 3).

En outre-mer, on observe une progression de 13 % de la fréquentation muséale. Cette hausse est notamment portée par la collectivité territoriale de Martinique (+ 59 %), qui bénéficie de la réouverture du mémorial de la Catastrophe de 1902-musée Frank Arnold Perret, établissement qui a accueilli plus de 40 000 visiteurs sur l'année (+ 268 %).

2020, une année inédite dans l'histoire des musées nationaux et des lieux d'exposition

En 2020, la pandémie mondiale de Covid-19 a affecté l'ensemble de la fréquentation des musées nationaux sous tutelle du ministère de la Culture (Galeries nationales du Grand Palais et musée du Luxembourg compris). Avec environ 9 millions d'entrées, contre près de 34 millions en 2019, la fréquentation totale des sites accuse une baisse brutale de 71 %, alors même que le début de l'année augurait une fréquentation prometteuse pour de nombreux musées nationaux (tableau 2). La fréquentation globale des musées situés en Île-de-France connaît un repli de 72 %, alors que l'affluence était stable entre 2018 et 2019. En région, la baisse est moins importante ; elle s'établit à - 60 % en 2020. La fermeture intégrale des musées nationaux en raison des deux confinements intervenus au cours de l'année 2020 (du 16 mars au 11 mai et du 29 octobre au 31 décembre 2020) ajoutée à la mise en place de jauges réduisant la capacité des établissements à recevoir du public au moment de leur ouverture expliquent ces chutes brutales de fréquentation. À ces deux phénomènes s'ajoute celui de la désertion des touristes internationaux, parfois majoritaires dans certains établissements nationaux.

Cette période inédite a incité les professionnels à se mobiliser pour proposer une offre culturelle riche à consulter chez soi, relayée largement par le ministère de la Culture sur le site internet « Culture chez nous ». Ces initiatives semblent avoir répondu aux attentes des internautes, nombreux à s'être rendus sur les sites internet de lieux culturels ou à s'être abonnés à leurs lettres d'information et réseaux sociaux (voir fiche Les pratiques culturelles en France pendant le confinement du printemps 2020).

2020, une année difficile pour les deux collections nationales situées en région, avec un repli de 60 % de la fréquentation d'ensemble.

L'année 2020 marque le dixième anniversaire de l'inauguration du Centre Pompidou-Metz, qui a été la première expérience de décentralisation d'un établissement public culturel national en région. Depuis son ouverture au public en mai 2010, ce sont plus de 4 millions de visiteurs

qui ont pu découvrir ce lieu, en faisant l'une des institutions culturelles publiques d'art contemporain les plus visitées de France. En raison de la crise sanitaire, ce sont un peu plus de 114 000 visiteurs qui ont été accueillis au cours de l'année, soit une baisse de 62 % par rapport à 2019.

Le Louvre-Lens, également affecté par la pandémie de Covid-19, a accueilli 216 000 visiteurs, soit un repli de 59 % par rapport à 2019, avec une meilleure résistance de la fréquentation individuelle (-49 % par rapport à 2019) par rapport aux visites de groupes. Le déconfinement est marqué par une très forte fréquentation, notamment estivale, puis un affaiblissement de la fréquentation en septembre (mois habituellement sans exposition). Dans ce contexte, le Louvre-Lens a maintenu 40 % de sa fréquentation en 2020. Depuis son ouverture en 2012, ce sont 4,3 millions de visiteurs qui ont franchi les portes du musée.

Annulation ou report des expositions programmées en 2020

La fréquentation des musées de France demeure étroitement corrélée à la programmation des expositions temporaires et autres événements culturels. Cependant, la pandémie mondiale a entraîné l'annulation ou le report de nombreuses expositions temporaires en 2020. Pour autant, certains établissements ont pu tirer leur épingle du jeu et présenter une exposition. Ainsi au musée d'Orsay, l'exposition « James Tissot. L'ambigu moderne », organisée du 23 juin au 13 septembre 2020, a attiré 143 870 visiteurs. Les deux dernières expositions temporaires ouvertes peu avant le confinement, « Léon Spilliaert » et « Aubrey Beardsley », débutées le 13 octobre 2020, n'ont en revanche pas pu être prolongées. Elles ont dû fermer leurs portes quatorze jours seulement après l'ouverture. Une visite virtuelle commentée par leurs commissaires et mise en ligne mi-janvier a été proposée au public comme alternative.

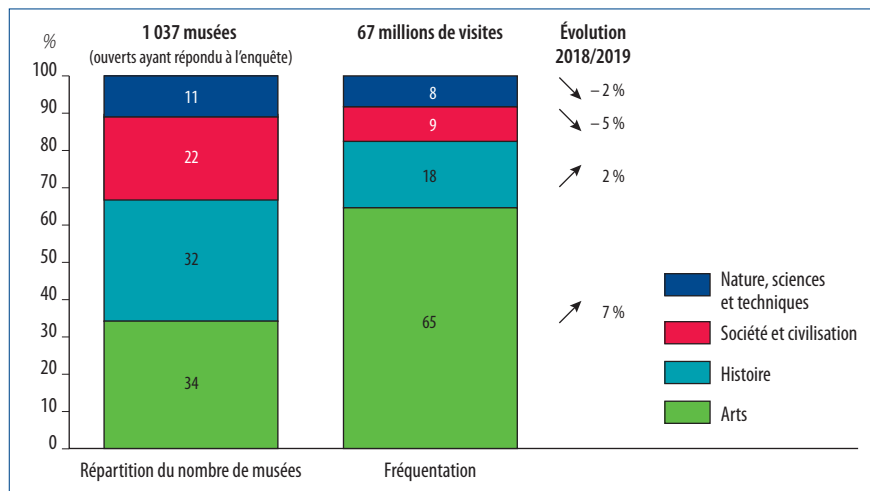
Au musée de l'Orangerie, l'exposition « Giorgio de Chirico » a attiré 50 650 visiteurs du 16 septembre au 29 octobre 2020. Au musée des Arts décoratifs, l'exposition « Harper's Bazaar. Premier magazine de mode » a ouvert ses portes en juin 2020 et accueilli 53 930 visiteurs au 30 septembre 2020. Au musée du Louvre, la fin de l'exposition consacrée à Léonard de Vinci a accueilli 492 610 visiteurs en 2020 sur les 1,1 million de visiteurs comptabilisés d'octobre 2019 à février 2020. Cette exposition se classe en cinquième position des expositions les plus populaires organisées par des établissements français, après « Toutânkhamon » (1,4 million en 2019 à la Grande Halle de la Villette et 1,2 million en 1967 au Petit Palais), l'exposition numérique « Vang Gogh, la nuit étoilée » (1,3 million) à l'atelier des Lumières et l'exposition consacrée à la collection Chtchoukine à la Fondation Louis Vuitton en 2017 (1,2 million).

Aux Galeries nationales du Grand Palais, « Pompéi » a enregistré 203 050 visites du 1^{er} juillet au 29 octobre 2020, et au centre Pompidou, l'exposition « Christo et Jeanne-Claude », reportée, a accueilli 1 229 980 visiteurs du 1^{er} juillet au 29 octobre 2020.

Pour en savoir plus

- *Patrimostat 2020 – Fréquentation des patrimoines*, Ministère de la Culture, septembre 2021 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees-V2/Actualites/Nouvelle-liste-officielle-des-musees-de-France> ; <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2020>
- *Patrimostat 2019 – Fréquentation des patrimoines*, Ministère de la Culture, juillet 2020 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/PatrimoStat/Patrimostat-2019>

Graphique 1 – Répartition et fréquentation des musées par type de collection en 2019



Graphique 2 – Évolution de la fréquentation des musées de France, 2009-2019

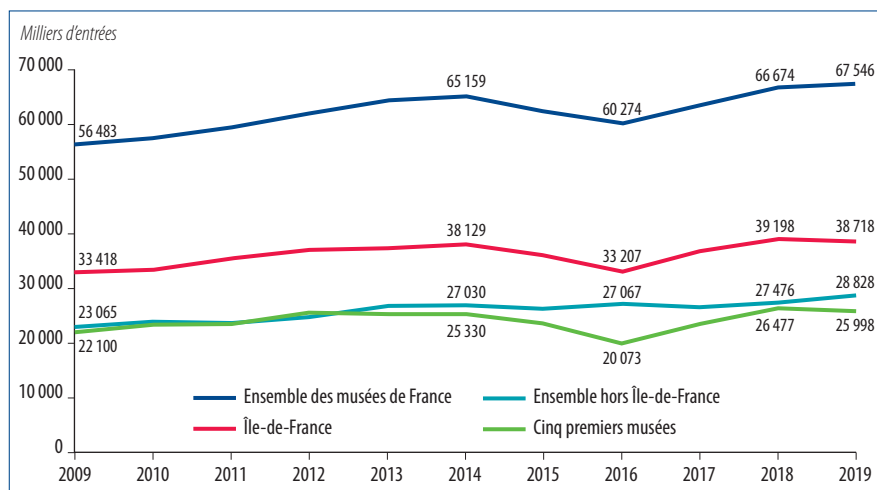


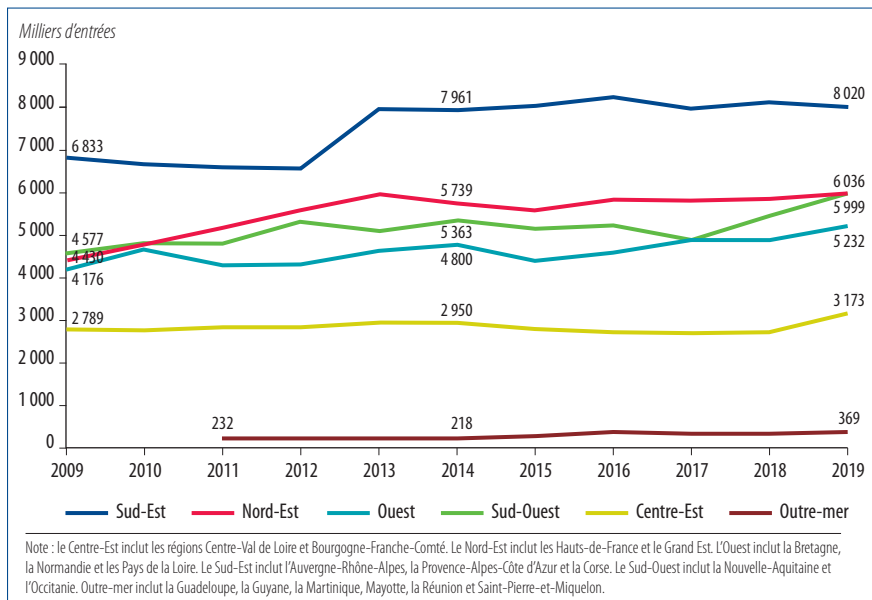
Tableau 1 – Les dix premières expositions temporaires parisiennes en 2019-2020

Unités

Exposition	Dates	Musée	Fréquentation
<i>Toutânkhamon, le trésor du pharaon</i>	23 mars 2019 - 22 septembre 2019	La Villette	1 423 170
<i>Van Gogh, la nuit étoilée</i>	22 février 2019 - 5 janvier 2020	Atelier des Lumières	1 392 000
<i>Le modèle noir de Géricault à Matisse</i>	26 mars 2019 - 21 juillet 2019	Musée d'Orsay	500 026
<i>La collection Courtauld.</i> <i>Le parti de l'impressionnisme</i>	19 février 2019 - 17 juin 2019	Fondation Louis Vuitton	482 000
<i>Berthe Morisot (1841-1895)</i>	18 juin 2019 - 22 septembre 2019	Musée d'Orsay	413 333
<i>Le cubisme</i>	17 octobre 2018 - 25 février 2019	Centre Pompidou	400 915
<i>Franz Marc/August Macke.</i> <i>L'aventure du Cavalier bleu</i>	6 mars 2019 - 6 juin 2019	Musée de l'Orangerie	355 823
<i>Vasarely, le partage des formes</i>	6 février 2019 - 6 mai 2019	Centre Pompidou	348 982
<i>Le Greco</i>	16 octobre 2019 - 10 février 2020	Galeries nationales du Grand Palais	296 970
<i>Préhistoire, une aventure moderne</i>	8 mai 2019 - 16 septembre 2019	Centre Pompidou	288 935
<i>Chefs-d'œuvre de Guggenheim.</i> <i>De Manet à Picasso</i>	1 ^{er} mai 2019 - 29 septembre 2019	Hôtel de Caumont (Aix)	205 000

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Évolution de la fréquentation des musées de France par grande zone géographique hors Île-de-France, 2009-2019



Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Fréquentation des musées de France par région, 2015-2019

Milliers d'entrées et %

	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019 (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	3 890	3 992	3 855	3 804	3 815	0
Bourgogne-Franche-Comté	1 795	1 731	1 673	1 724	2 090	21
Bretagne	1 026	1 120	1 215	1 231	1 445	17
Centre-Val de Loire	1 009	998	1 007	1 047	1 082	3
Corse	266	300	301	312	312	0
Grand Est	3 107	3 191	3 249	3 237	3 229	0
Guadeloupe	23	58	62	58	60	3
Guyane	24	22	18	20	18	-13
Hauts-de-France	2 523	2 661	2 547	2 633	2 807	7
Île-de-France	36 046	33 207	36 862	39 198	38 718	-1
Martinique	56	63	53	44	70	59
Mayotte	0	0	0	6	6	0
Normandie	1 888	2 077	2 132	2 532	2 907	15
Nouvelle-Aquitaine	1 887	1 959	2 074	1 983	2 358	-19
Occitanie	3 295	3 286	2 838	2 910	2 874	-1
Pays de la Loire	1 496	1 407	1 529	1 710	1 647	-4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 907	3 975	3 840	4 024	3 893	-3
Réunion	168	224	207	194	211	8
Saint-Pierre-et-Miquelon	4	4	5	4	4	21
Total hors Île-de-France	26 362	27 067	26 605	27 476	28 828	5
Total	62 408	60 274	63 467	66 674	67 546	1

Note : certains chiffres ont dû être redressés par manque de réponses de certains musées.

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Sites patrimoniaux

« Monument historique », « Patrimoine européen », « Architecture contemporaine remarquable », « Site patrimonial remarquable », « Jardin remarquable », « Maisons des illustres », « Villes et pays d'art et d'histoire », etc. : créés par le ministère de la Culture et inscrits dans la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, ces labels et appellations ont pour objectif la mise en valeur du patrimoine dans toute sa diversité – culturel et naturel, bâti ou paysager – sur l'ensemble du territoire français. L'animation des sites exceptionnels contribue à leur offrir une meilleure visibilité afin de permettre à tous les publics de découvrir et d'approfondir leur connaissance du patrimoine.

Un fort ancrage territorial des monuments historiques

La réflexion sur la protection et la conservation des monuments historiques s'est développée tout au long du XIX^e siècle et a abouti à la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques, qui a notamment fixé des critères et une procédure de classement. La protection a pour objectif d'assurer la conservation du patrimoine immobilier et mobilier, et peut être de deux sortes : le classement parmi les monuments historiques ou l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, ce qui détermine les niveaux d'obligation de protection et de restauration. Depuis la création en 1837 de la Commission des monuments historiques, près de 45 300 immeubles sont protégés au titre des monuments historiques en France, et près d'un tiers d'entre eux sont classés (tableau 1). Ce sont les architectures domestiques et religieuses qui sont les plus nombreuses, respectivement un tiers chacune.

La région Nouvelle-Aquitaine compte le plus grand nombre d'immeubles protégés au titre des monuments historiques (14 % du total). Les régions Occitanie (11 %), Auvergne-Rhône-Alpes (11 %) et Grand Est (10 %) sont également bien pourvues, avec plus de 4 500 monuments protégés sur leur territoire. Cet ancrage territorial est d'autant plus marqué que 43 % des monuments appartiennent aux communes et intercommunalités quand 45 % sont des propriétés privées (tableaux 1 et 2).

Les objets mobiliers peuvent également être protégés au titre des monuments historiques : on en recense environ 261 000 en 2020. Il s'agit principalement de sculptures (près de 40 % des objets mobiliers), d'objets religieux et de peintures ; on compte, par exemple, 1 400 orgues.

Baisse de la fréquentation des monuments nationaux en 2020

Le Centre des monuments nationaux (CMN) est un établissement public à caractère administratif chargé, au nom de l'État, de la conservation et de l'ouverture au public d'un réseau d'une centaine de monuments nationaux qui illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français. Le château de Chambord fait exception, car il est le seul monument national autonome du CMN, et classé domaine national depuis le décret du 2 mai 2017 fixant la liste et le périmètre des domaines nationaux.

La crise sanitaire et les périodes de fermeture intervenues au cours de l'année 2020 ont eu un effet négatif sur la fréquentation globale des monuments nationaux, à l'instar de tous les établissements culturels. Avec plus de 4 millions de visiteurs en 2020, on observe un recul de leur

fréquentation de 64 % par rapport à 2019. La faible fréquentation des visiteurs internationaux a durement affecté les monuments habituellement les plus fréquentés en Île-de-France. Les monuments nationaux situés en région, en revanche, ont mieux résisté que ceux d'Île-de-France : on observe ainsi un recul de 55 % pour les monuments situés en région, contre 74 % pour les monuments franciliens. Dans les dix premiers monuments nationaux, la chute de la fréquentation oscille entre 42 % et 78 % (tableau 3).

Le contexte sanitaire a incité les opérateurs à développer de nombreuses actions numériques sur les réseaux sociaux pour maintenir le lien avec leurs publics.

Les monuments nationaux en région en 2020 ont mieux résisté à l'impact de la crise sanitaire

Les monuments situés en région ont mieux résisté à la crise sanitaire : c'est le cas de l'abbaye du Bec-Hellouin avec 4 780 entrées (- 18 % par rapport à 2019), du château de Gramont avec 2 810 visiteurs (- 21 %), de l'abbaye de la Sauve-Majeure avec 12 950 entrées (- 25 %), du château de Carrouges avec 12 390 visiteurs (- 22 %) ou encore du site gallo-romain de Sanxay avec 3 100 visites (- 28 %).

La fréquentation estivale témoigne d'un appétit de visite, et certains sites connaissent une hausse de fréquentation par rapport à l'été 2019 : en Nouvelle-Aquitaine, l'abbaye de la Sauve-Majeure a ainsi reçu 20 % de visites supplémentaires ; dans le Grand Est, le château de Coucy, + 14 % ; en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le fort Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon, qui présentait l'exposition « La résilience des lieux », enregistre une hausse de 11 % (12 620 visiteurs) ; et le château d'Oiron dans les Deux-Sèvres, qui présentait deux expositions de Julie C. Fortier et Nicolas Daubanes, + 6 % (7 130 visiteurs).

Avec 497 000 entrées, l'abbaye du Mont-Saint-Michel est le monument national le plus visité en 2020.

2020 : année de déprogrammation ou de report de projets culturels

La pandémie a affecté l'avancée de grands projets, comme celui de Christo et Jeanne-Claude, « l'Arc de triomphe empaqueté », mais aussi celui du nouveau bâtiment d'accueil et du réaménagement du musée archéologique d'Ensérune en Occitanie, ainsi que l'ouverture à la visite des parties basses de la colonne de Juillet. La programmation de certaines manifestations de la saison Africa 2020 a été reportée à 2021, telles les expositions « 23:00 56' 4,13" » d'Ann Veronica Janssens au Panthéon, « Brise du rouge soleil » de Joël Andrianomearisoa aux tours et remparts d'Aigues-Mortes, « Anima mundi » d'Anne et Patrick Poirier à l'abbaye du Thoronet, « Hubert le Gall, une fantaisie grecque » à la villa Kérylos, « Endless Portraits » de Nicolas Clauss au fort Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon et « Country life » au château de Carrouges.

Le Centre des monuments nationaux a toutefois pu poursuivre ses travaux de restauration et maintenir certaines expositions au cours de la période estivale.

Le financement des monuments en péril : un dispositif très onéreux

La restauration et l'entretien des monuments historiques nécessitent des financements que les subventions publiques ne suffisent pas à couvrir. Dans ce contexte, la mission « Patrimoine en péril » confiée à Stéphane Bern a été lancée en 2017-2018, soutenue par la Fondation de France et la Française des jeux. Le loto du patrimoine rencontre un succès populaire qui ne se dément pas : pour sa deuxième édition en 2019, une collecte de près de 25 millions d'euros pour la sauvegarde, la protection et le financement de 121 édifices, dont 18 emblématiques, a été enregistrée. Cette somme a été complétée par 9 millions d'euros de dons en provenance de la Fondation du patrimoine et 14 millions d'euros de crédits exceptionnels accordés par le ministère de la Culture. Ces monuments, protégés ou non au titre des monuments historiques, sont répartis sur tout le territoire de la France métropolitaine (un édifice par département)

et des collectivités d'outre-mer, dans les espaces urbains comme dans les zones rurales, et représentent la diversité patrimoniale : édifices religieux, industriels et techniques, habitations, châteaux, maisons d'artistes, bibliothèques, moulins, jardins, etc.

Des labels récents valorisant le lien entre patrimoine bâti et Histoire

Ces vingt dernières années, des labels comme « Architecture contemporaine remarquable », « Maisons des illustres » ou « Patrimoine européen », ont été créés pour valoriser le lien entre le patrimoine bâti et l'Histoire.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué depuis 2016 aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements faisant antérieurement l'objet du label « Patrimoine du xx^e siècle », créé en 1999 : ce nouveau label concerne des œuvres qui ne sont pas protégées au titre des monuments historiques parmi les réalisations de moins de cent ans. Il vise la sensibilisation à l'architecture moderne, souvent méconnue du grand public, et son inscription dans le temps long de la ville.

Créé en 2011, le label « Maisons des illustres », attribué pour cinq ans et renouvelable, signale quant à lui des lieux conservant la mémoire de personnalités qui se sont illustrées dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Le réseau compte à ce jour 245 maisons réparties sur l'ensemble des régions de France, dont quatre sont situées à l'étranger (Guernesey, Le Maine aux USA, Maroc, Chine) (tableau 4). C'est dans la région Île-de-France que l'on comptabilise le plus de maisons (40), puis en Nouvelle-Aquitaine (28), Occitanie (23) et Grand Est (20). Le réseau a enregistré plus de 4 millions de visiteurs en 2019, il comptabilise plus de 31 millions de visiteurs depuis la création du label. En 2020, on n'enregistre aucune nouvelle labellisation de maison des illustres. Ce label est désormais déconcentré en région.

Enfin, le label « Patrimoine européen » a été créé en 2005 par plusieurs États membres de l'Union européenne, sur proposition de la France. Depuis 2013, l'Union européenne décerne le label aux biens culturels, monuments, sites culturels, lieux de mémoire, etc., qui font revivre le récit européen et l'histoire qui le sous-tend. À ce jour, 48 sites européens ont été labellisés, dont cinq français : l'abbaye de Cluny (Bourgogne), la maison de Robert Schuman (Lorraine), le quartier européen de Strasbourg (Alsace). L'ancien camp de concentration de Natzweiler (Alsace) et ses camps annexes, dont la candidature a été portée par la France et l'Allemagne, a reçu le label en 2018. En 2020, c'est le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) qui a été labellisé.

Des labels valorisant des territoires, urbains et paysagers

Le label « Villes et pays d'art et d'histoire », créé en 1985, est attribué aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de démocratisation culturelle et de sensibilisation du citoyen à son cadre de vie. La valorisation du paysage, de l'architecture du xx^e siècle et de l'art contemporain fait partie des priorités inscrites dans les conventions « Villes et pays d'art et d'histoire » signées par les collectivités, qui s'inscrivent ainsi dans une démarche de promotion culturelle de leur territoire et de développement durable. Ce label compte 202 villes et pays d'art et d'histoire, dont 79 pays et 123 villes. Il a fait l'objet d'une déconcentration en région fin 2019 ; ainsi, le Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire, remplacé par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, ne s'est pas réuni pour l'année 2020.

Créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le dispositif « Site patrimonial remarquable » a aussi pour objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires. Ce classement se substitue aux aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine, aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et aux secteurs sauvegardés. On dénombre près de 880 sites patrimoniaux remarquables sur le territoire.

Enfin, le label « Jardin remarquable », mis en place en 2004, octroyé pour une durée de cinq ans et renouvelable, distingue des jardins et des parcs ouverts au public, présentant un

intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. À la fin de 2020, on compte 450 jardins labellisés « Jardin remarquable » : ils sont présents dans l'ensemble des régions de France, à l'exception de la collectivité de Guyane et de Mayotte (tableau 5). On trouve le plus grand nombre de jardins remarquables en Nouvelle-Aquitaine (56), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (49) et dans le Grand Est (47). À l'échelle de la superficie des régions, c'est l'Île-de-France, la Guadeloupe et la Martinique qui présentent la plus forte densité de jardins remarquables.

Aucune inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 2020

Le patrimoine mondial désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Il est actualisé chaque année depuis 1978 par l'Unesco. Parmi les 1 121 biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2020, 45 sont français : on compte 39 biens et paysages culturels, 5 biens naturels et un bien mixte. En 2020, la France se classe au cinquième rang du classement, derrière l'Italie (55), la Chine (55), l'Espagne (48) et l'Allemagne (46) (graphique 1). Après l'inscription en 2019 des terres et mers australes, il n'y a pas eu d'ajout pour la France en 2020, car la session du Comité mondial de l'Unesco ne s'est pas tenue en raison de la pandémie de la Covid-19. La 44^e session élargie en coopération avec le pays hôte – la République populaire de Chine – s'est tenue en 2021, et la France a enregistré trois nouvelles inscriptions : le phare de Cordouan en Gironde, la ville de Vichy dans l'Allier au titre des grandes villes d'eau d'Europe, et Nice dans les Alpes-Maritimes en qualité de ville de la villégiature d'hiver de riviera.

Une inscription nationale et quatre multinationales au patrimoine immatériel de l'humanité en 2020

Le patrimoine culturel immatériel rassemble l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations qu'une communauté humaine reconnaît comme contribuant à son identité. Traditions orales, musicales, chorégraphiques, langues, jeux et sports traditionnels, savoir-faire artisanaux, etc., participent du patrimoine culturel immatériel. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fait partie des politiques culturelles de la France depuis qu'elle a ratifié en 2006 la convention de l'Unesco de 2003. Sur les 584 pratiques et expressions culturelles inscrites sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, on en dénombre 23 qui concernent la France, dont 9 sont issues de candidatures multinationales.

En 2020, la yole ronde de Martinique, de la construction aux pratiques de navigation – un modèle de sauvegarde du patrimoine –, a été inscrite sur le registre des bonnes pratiques de sauvegarde de l'Unesco.

Cette même année, la France s'est aussi engagée dans quatre candidatures multinationales, toutes couronnées de succès. Ainsi, les techniques artisanales et les pratiques coutumières des ateliers de cathédrales, ou « Bauhütten », en Europe (savoir-faire, transmission, développement des savoirs, innovation), ont fait l'objet d'une candidature portée par la France, en partenariat avec l'Allemagne, l'Autriche, la Norvège et la Suisse, et ont également été inscrites au registre des bonnes pratiques.

L'art musical des sonneurs de trompe a été inscrit sur la liste représentative. La France a assuré la coordination de cette candidature menée avec la Belgique, l'Italie et le Luxembourg.

La candidature pour les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art portée par la Suisse, en collaboration avec la France, a été considérée comme exemplaire par l'Unesco pour sa mise en évidence de l'importance du patrimoine culturel immatériel dans un espace transfrontalier.

Enfin, fruit d'une coopération initiée en 2013 entre la France et l'Italie, porteuse de la candidature, l'art de la perle de verre vient enrichir le patrimoine immatériel de l'humanité avec son inscription en 2020 sur la liste représentative.

Pour en savoir plus

- Rapport annuel d'activité, Centre des monuments nationaux, 2019
- <https://presse.monuments-nationaux.fr/view/pdf/9955316>
- *Patrimostat 2020 – Fréquentation des patrimoines*, Paris, Ministère de la Culture, septembre 2021 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-edition-2020>
- *Patrimostat 2019 – Fréquentation des patrimoines*, Paris, Ministère de la Culture, juillet 2020 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/PatrimoStat/Patrimostat-2019>
- <http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Presentation-de-la-mission-Bern-Patrimoine-en-peril>, <https://www.missionbern.fr/>
- <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations>
- Unesco : <https://whc.unesco.org/fr/list/>

Tableau 1 – Répartition des monuments historiques (immeubles) par type de propriétaire en 2019

Unités et %

Type de propriété	Nombre de monuments historiques	% du total
Privée	20 302	45
Commune ou communauté de communes	19 413	43
État	1 676	4
Mixte publique/privée	1 081	2
Département	649	1
Autre propriété publique	360	1
Liée à un culte*	235	1
Mixte publique	195	> 1
Région	49	> 1
Autre**	26	> 1
Non renseigné	1 289	3
Total	45 275	100

* Propriété diocésaine ou autre culte. Lié ou non à une propriété privée ou publique.
 ** Banque de France, Office national des forêts, organisme professionnel ou Etat étranger.

Source : Direction générale des patrimoines, Service des monuments historiques/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

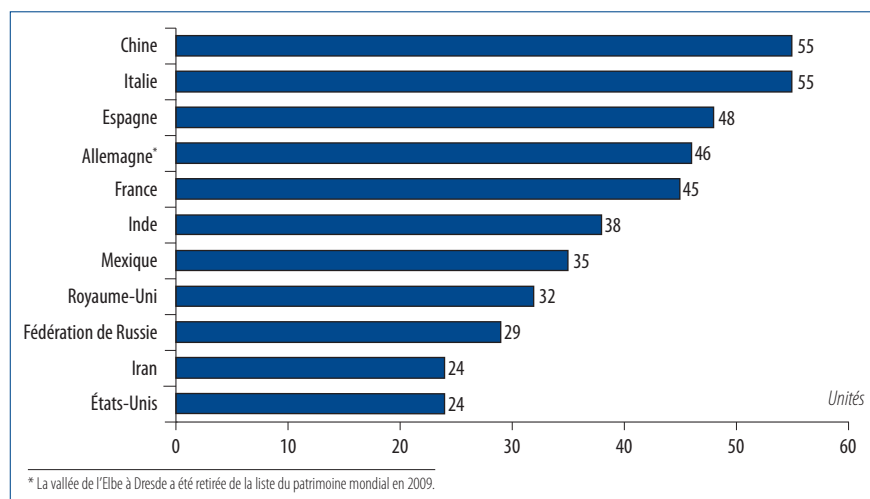
Tableau 2 – Répartition des monuments historiques (immeubles) classés et inscrits par région en 2019

Unités et %

	Monuments classés	Monuments inscrits	Total	% du total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 476	3 369	4 845	11
Bourgogne-Franche-Comté	1 128	2 505	3 633	8
Bretagne	1 149	1 971	3 120	7
Centre-Val de Loire	851	1 938	2 789	6
Corse	142	187	329	1
Grand Est	1 672	2 864	4 536	10
Hauts-de-France	1 143	1 995	3 138	7
Île-de-France	1 153	2 704	3 857	9
Normandie	972	2 032	3 004	7
Nouvelle-Aquitaine	1 873	4 342	6 215	14
Occitanie	1 485	3 389	4 874	11
Pays de la Loire	667	1 459	2 126	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	896	1 387	2 283	5
Outre-mer	126	400	526	1
Total	14 733	30 542	45 275	100

Source : Direction générale des patrimoines, Service des monuments historiques/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Les dix pays comptant le plus de biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2020



Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Fréquentation des dix premiers monuments nationaux en nombre de visites, 2017-2020

Unités

Ville	Site	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019 (%)
Paris	Arc de triomphe	1 596 610	1 698 140	1 606 710	428 640	- 73
Mont-Saint-Michel	Abbaye	1 245 390	1 365 530	1 479 290	497 000	- 66
Paris	Sainte-Chapelle	1 060 340	1 270 490	1 375 610	296 430	- 78
Chambord	Château	1 050 790	1 017 840	1 130 850	575 910	- 49
Paris	Panthéon	726 620	859 800	875 670	223 220	- 75
Carcassonne	Château et remparts	549 020	597 210	621 150	266 750	- 57
Paris	Tours de la cathédrale Notre-Dame	436 210	476 320	*		
Paris	Conciergerie	390 880	440 490	455 910	137 070	- 70
Azay-le-Rideau	Château	280 840	307 290	310 320	149 070	- 52
Angers	Château	211 580	219 500	247 740	126 480	- 49
Aigues-Mortes	Tours et remparts	///	///	191 600	110 920	- 42
Total top 10		7 548 280	8 252 610	8 294 850	2 813 510	- 66
Total monuments nationaux		10 420 900	11 188 450	11 199 490	4 078 470	

* Les tours de la cathédrale Notre-Dame sortent pour la première fois du top 10, en raison de leur fermeture au public suite à l'incendie d'avril 2019.

Source : Centre des monuments nationaux/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 4 – Répartition des maisons des illustres en 2020

Unités et %

	Nombre de maisons des illustres	% du total
Île-de-France	40	16
Nouvelle-Aquitaine	28	11
Occitanie	23	9
Grand Est	20	8
Auvergne-Rhône-Alpes	19	8
Bourgogne-Franche-Comté	19	8
Normandie	19	8
Centre-Val de Loire	18	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17	7
Hauts-de-France	10	4
Bretagne	8	3
Pays de la Loire	6	2
Guadeloupe	4	2
Étranger	4	2
Corse	3	1
Guyane	3	1
Martinique	2	1
Polynésie française	1	0
Jumelage	1	0
Mayotte	0	0
Réunion	0	0
Total	245	100

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 5 – Répartition des jardins remarquables par région en 2020

Unités

	Nombre de jardins	% du total
Nouvelle-Aquitaine	56	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	49	11
Grand Est	47	10
Île-de-France	40	9
Occitanie	39	9
Normandie	36	8
Auvergne-Rhône-Alpes	31	7
Centre-Val de Loire	31	7
Hauts-de-France	31	7
Bourgogne-Franche-Comté	30	7
Bretagne	25	6
Pays de la Loire	22	5
Guadeloupe	5	1
Martinique	4	1
Corse	2	0
Réunion	2	0
Guyane	0	0
Mayotte	0	0
Total	450	100

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021